

# Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : Notre-Dame-de-Ham

Date du scrutin : 21 juin 2026

Par cet avis public, Geneviève Boutin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :  
Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller 1
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection aux jours et aux heures suivants.

Du 8 mai 2026 au 22 mai 2026

## Horaire

Lundi	De 9h à midi	De 13h à 16h
Mardi	De 9h à midi	De 13h à 16h
Mercredi	De 10h à midi	De 13h à 16h
Jeudi	De 9h à midi	De 13h à 16h

**Attention : le vendredi 8 mai, le bureau sera ouvert de 9h à midi et de 13h à 16h.**

**Attention : le vendredi 22 mai 2026, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 21 juin 2026 de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 14 juin 2026 de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 5 juin 2026 à votre présidente ou président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 5 juin 2026.

SMC-1 (25-08)

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.*

*Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 6 juin 2026.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 19 juin 2026 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Hélène Gallant Roberge.
6. Vous pouvez joindre la présidente à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, GOP1C0

Téléphone : 819 344-5806

**Signature**

Lieu Notre-Dame-de-Ham Date 17 avril 2026




Présidente d'élection

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Présidente d'élection de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis public portant sur les élections], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 8 septembre 2025 à chacun des endroits suivants :

Bureau municipal et site internet de la municipalité

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Notre-Dame-de-Ham ce 17 septembre 2025.



Présidente d'élection